



Feuille de route
**ÉCONOMIE SOCIALE
ET SOLIDAIRE D'ANGERS**
LOIRE MÉTROPOLE
2023-2026



angers Loire
métropole
communauté urbaine

UNE DÉMARCHE IMPULSÉE
ET PILOTÉE PAR **ALDEV**



SOMMAIRE

PROPOS INTRODUCTIFS	4
Contexte	5
Le périmètre de la feuille de route	7
La démarche d'élaboration de la feuille de route	8
CAP, AMBITION, IMPACT	11
NOTRE FEUILLE DE ROUTE	15
AXE 1 Renforcer l'interconnaissance des principes et spécificités de l'ESS et des cadres et compétences de l'action publique	16
AXE 2 Renforcer la capacité d'agir et d'innover des acteurs de l'ESS sur le territoire et par les politiques publiques	17
AXE 3 Faciliter les coopérations et partenariats à l'intérieur de l'écosystème ESS et entre l'ESS et les acteurs de l'économie conventionnelle	18
GOUVERNANCE, MOYENS, CALENDRIER	20
Une gouvernance partenariale	21
Les leviers et moyens pour la mise en oeuvre	21
ANNEXES	22
Méthode	23
Les contributions supports	24



1

PROPOS INTRODUCTIFS



Contexte

Une longue histoire unit l'économie sociale et solidaire (ESS) aux collectivités locales, communes et Angers Loire Métropole (ALM). Si son implantation sur ALM est historiquement forte sur les secteurs des mutuelles et banques, de la santé, du médico-social, ou encore de l'éducation, l'ESS tend à se développer dans de nouvelles filières et dans les domaines des transitions. **Plus d'un emploi privé sur cinq relève de l'ESS sur Angers Loire Métropole**, ce qui en fait le premier territoire de la région en termes de poids de l'ESS dans l'économie.

L'ESS est souvent synonyme et **génératrice d'innovation sociale**, sachant conjuguer besoins de la société et initiatives entrepreneuriales, c'est-à-dire capable d'impulser, grâce à des logiques de coopération, les transformations nécessaires pour faire évoluer les modèles ou en inventer de nouveaux. L'économie circulaire notamment est un secteur où les acteurs de l'ESS sont pionniers et moteurs.

L'économie sociale et solidaire est un **écosystème très diversifié**, présent dans toutes les filières (gestion des déchets, alimentation, services à la personne...), et couvrant un périmètre de structures aux statuts et réalités très différents. Ces caractéristiques en font sa richesse mais la rendent également parfois complexe à appréhender par les politiques publiques. Le travail de concertation mené pour élaborer cette feuille de route a montré qu'il existe une méconnaissance mutuelle entre l'ESS et la collectivité, et parfois un regard limité à une vision monochrome de l'ESS, focalisée sur les associations.

En effet, **connue et reconnue pour sa contribution aux enjeux de lien social, de cohésion sociale, de solidarité, de participation citoyenne, etc**, l'ESS est de longue date un partenaire privilégié des communes pour ses actions relevant des politiques publiques municipales (inclusion ou insertion sociales, vie associative, culture, sport ...).

En revanche, **sa contribution au développement économique, et plus précisément aux enjeux des transitions auxquelles sont confrontés nos territoires, reste trop peu visible**, selon les éléments recueillis dans cette concertation.

Autre constat partagé, elle reste insuffisamment structurée et articulée avec les acteurs de l'économie conventionnelle, ce qui pourtant bénéficierait à l'ensemble des acteurs de l'écosystème économique local. Car l'ESS est aussi une **économie de proximité**, résiliente, capable d'apporter des solutions en réponse aux besoins des habitants, des entreprises et des territoires.¹

Cette dimension a récemment été mise en lumière par la crise sanitaire, où de nombreuses formes de solidarité et d'innovation dans les pratiques se sont organisées à l'échelle d'Angers Loire Métropole. Elle s'illustre également à travers des initiatives dans les secteurs comme l'économie circulaire ou encore la lutte contre le gaspillage.

En complémentarité de l'acteur public et des acteurs de l'économie conventionnelle, l'économie sociale et solidaire s'organise et innove pour construire des solutions d'utilité sociale et économique, pour le développement du territoire.



L'économie sociale et solidaire et l'innovation sociale sont identifiées comme des priorités de plus en plus importantes à différentes échelles :

↳ **Au niveau mondial**, l'adoption par l'ONU, le 18 avril 2023, d'une résolution sur « La promotion de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable », reconnaissance internationale de sa contribution à la réalisation et la territorialisation des Objectifs de Développement Durable fixés à l'Agenda 2030.

↳ **Au niveau européen**, un premier plan d'action pour l'ESS lancé par la Commission fin 2021. L'ESS a par ailleurs été élevée au rang des 14 écosystèmes industriels européens.

↳ **Au niveau national**, l'affirmation d'une ambition forte avec le projet annoncé d'une nouvelle Loi ESS après celle de 2014.

↳ **Au niveau régional**, l'adoption en 2022 d'une Stratégie Régionale de l'ESS en Pays de la Loire.

¹ On parle ainsi de réponses aux enjeux sociétaux



Le périmètre de la feuille de route

Pour encourager et renforcer la contribution de l'ESS au développement économique et à l'innovation sur le territoire qu'Angers Loire Métropole, via sa délégation de service public à Aldev, se dote d'une **première feuille de route de l'Économie Sociale et Solidaire**.

Il s'agit de **conforter l'ESS dans le périmètre du développement économique**, et de **s'adresser de manière prioritaire à l'ESS entrepreneuriale**, qui incarne :

UNE CAPACITÉ ET UNE VOLONTÉ D'ENTREPRENDRE DIFFÉREMMENT

↘ Dans une logique collective, en recherchant une finalité sociale ou environnementale des activités menées, et dans le respect des ressources, des hommes et des territoires (approche soutenable).

UNE DÉMARCHE ET UNE VISION CLAIREMENT ORIENTÉES VERS LA CRÉATION D'UNE ACTIVITÉ PÉRENNE

↘ Associer plusieurs parties prenantes, créer de l'emploi, rechercher un équilibre économique, hybrider les ressources.

Le positionnement de cette feuille de route s'affirme donc en complémentarité des actions et soutiens déjà mis en œuvre par les collectivités. En ciblant l'ESS entrepreneuriale, elle permet **une meilleure couverture de tout le périmètre de l'ESS au sens de la loi de 2014**.



L'ESS entrepreneuriale² concerne des organisations diverses, relevant statutairement de l'ESS (association, coopérative, fondation, mutuelle) mais également des entreprises classiques (SA, SARL) qui intègrent dans leurs statuts les principes de l'ESS tels que définis par la loi 2014 :

↘ **Au service de l'intérêt général ou en recherche d'une utilité sociale³.**

↘ **La lucrativité limitée.**

↘ **La mise en place d'une gouvernance démocratique, en cherchant à diversifier les parties prenantes.**

↘ **L'ancrage local des activités.**

² Entendue comme l'entrepreneuriat social.

³ Cette notion juridique et fiscale permet de reconnaître les structures hors périmètre juridique de l'ESS qui entrent dans le champ de l'ESS, et remplissent au moins une des trois conditions suivantes : contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités sanitaires, sociales, économiques et culturelles, à l'éducation à la citoyenneté, [...] à la préservation et au développement du lien social ou au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale.



La démarche d'élaboration de la feuille de route

Impulsée et pilotée par Aldev, la démarche a impliqué plusieurs Directions d'Aldev, d'ALM, avec l'appui de la Direction Associations/Citoyenneté/Quartiers de la Ville d'Angers, marquant ainsi la volonté de positionner l'ESS **comme un levier de déploiement des politiques publiques** : pour les Transitions, pour l'Emploi et le Développement Économique, pour l'économie circulaire et le Projet Alimentaire Territorial, pour les Solidarités, dans la commande publique.

3 GRANDS PRINCIPES ONT SOUS-TENDU L'ÉLABORATION DE LA FEUILLE DE ROUTE ESS



Une concertation des directions des collectivités et des acteurs ESS, au premier rang desquels l'IRESA, organisée en 7 ateliers qui ont mobilisé près de 80 personnes.

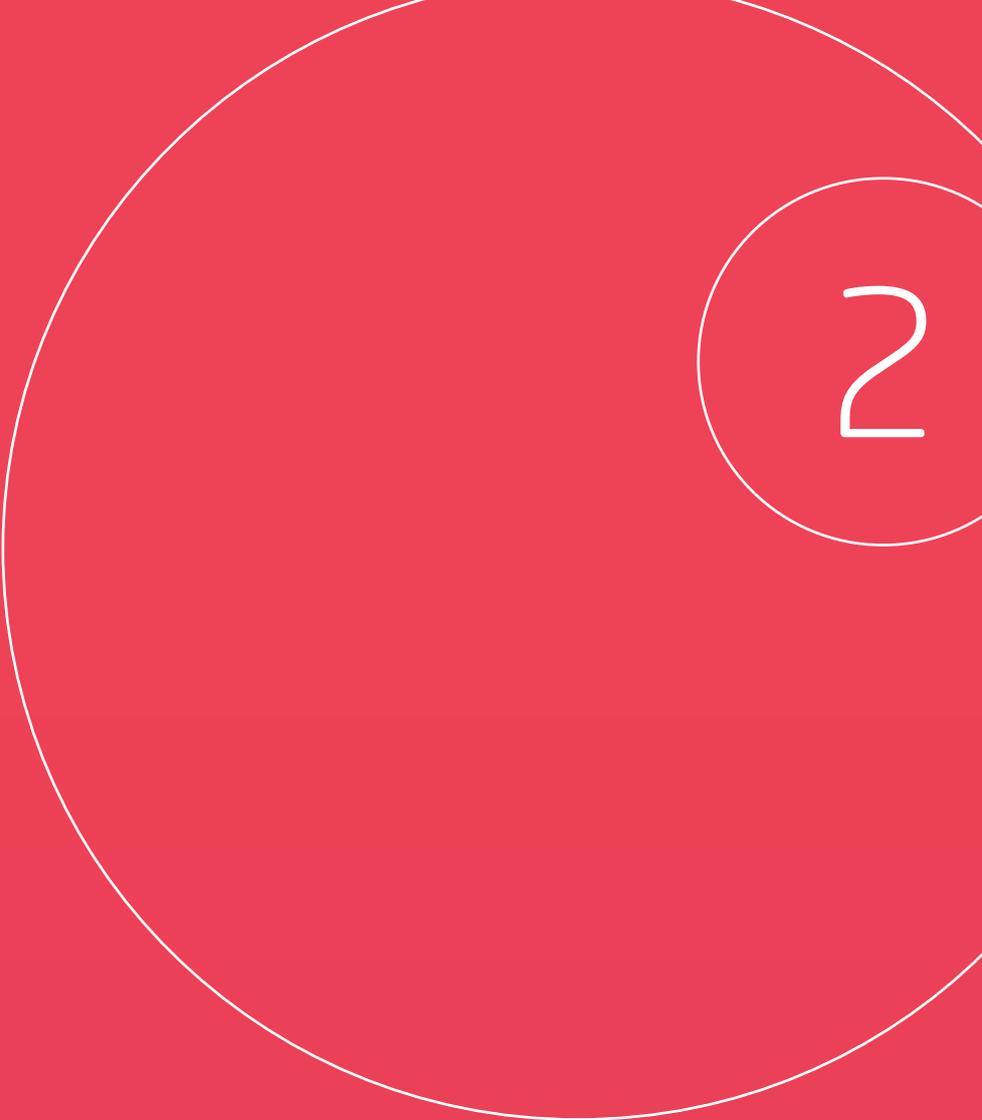


Une approche transversale aux politiques publiques du territoire, visant ainsi à identifier les sujets pour lesquels l'ESS serait particulièrement pertinente et apte à intervenir, en raison de ses spécificités propres, dans une logique de bénéfice réciproque.



Une volonté de renforcer et valoriser les capacités d'action des entreprises de l'ESS dans le développement territorial, notamment au service des transitions.





2



CAP, AMBITION, IMPACT



Cap

Structurer l'économie sociale et solidaire comme un levier pour le développement du territoire : construisant des passerelles entre acteurs diversifiés, contribuant au développement social, écologique et économique, et se positionnant comme vectrice d'activités locales et de création d'emplois durables.

Cette feuille de route s'inscrit en cohérence avec les autres feuilles de route Transitions adoptées par ALM, et vise à :

Positionner clairement l'ESS entrepreneuriale dans l'écosystème économique local.

Favoriser sa structuration et son développement.

S'appuyer sur son potentiel d'action en faveur des transitions sociales, écologiques et économiques.



Ambition

ALM souhaite **mobiliser l'ensemble de l'écosystème territorial** (entreprises, réseaux, institutions) et renforcer l'implication d'acteurs diversifiés, avec l'ambition de :



Décloisonner

Élargir le cercle au-delà du périmètre des acteurs ESS, et gommer les potentielles cloisons entre acteurs économiques pour construire des solutions aux défis du territoire.



Créer des synergies

S'appuyer sur l'ensemble des forces économiques et institutionnelles du territoire pour soutenir le développement de l'ESS.



Coopérer

Agir ensemble, selon des modes d'action et d'intervention à inventer, afin de pouvoir réaliser les ambitions de transformation des modèles et d'innovation.



Impact

Trois niveaux d'impact

POUR LE TERRITOIRE

- ↘ Des besoins sociétaux⁴ mieux adressés.
- ↘ Une meilleure cohésion des acteurs économiques, dont l'ESS fait partie.
- ↘ Une perception plus fine des contours de l'ESS et la contribution au développement territorial du segment entrepreneurial de cet écosystème.

AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

- ↘ Une meilleure connaissance de l'ESS entrepreneuriale, ses capacités, ses atouts, ainsi qu'une meilleure prise en compte de ses besoins spécifiques.
- ↘ Une plus grande fluidité et transversalité entre Directions de la collectivité.
- ↘ Un meilleur circuit d'accompagnement et de suivi des demandes de l'ESS entrepreneuriale.

AU SEIN DE L'ÉCOSYSTÈME ESS

- ↘ Une meilleure compréhension des contraintes et opportunités des collectivités.
- ↘ Une contribution au développement économique du territoire et un dialogue renforcé avec l'économie conventionnelle.
- ↘ Une augmentation du nombre d'entrepreneurs ESS, et avec une meilleure capacité d'action .

⁴ Par besoins sociétaux nous entendons les besoins de la société pas ou mal couverts (santé, alimentation, logement, accès au numérique ...), en miroir aux enjeux sociétaux évoqués plus haut.

↳ 6 semaines de consultation
7 ateliers de concertation



↳ 44 structures de l'ESS
volontaires (62 participants)
5 Directions et Services
des collectivités et le CCAS
(18 participants)

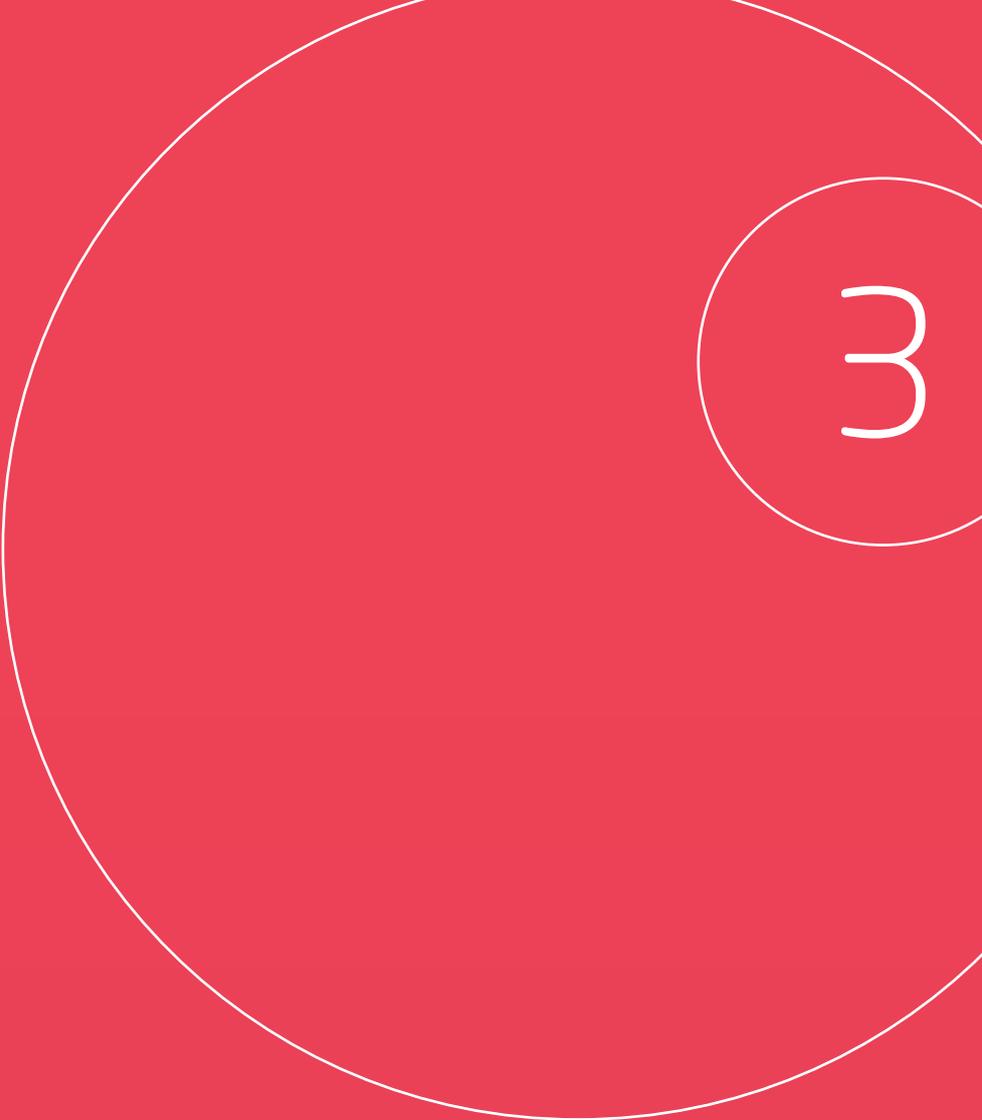


LA CONCERTATION



↳ 12 enjeux travaillés
Des dizaines de pistes d'action
partagées et discutées

La diversité des structures et des Directions de la collectivité et d'Aldev représentées a nourri les échanges, à la fois sur les **enjeux sectoriels et statutaires**, les **enjeux d'appui au développement et à la structuration**, les **enjeux de coopération entre acteurs économiques** et enfin les **enjeux de visibilité et de valorisation** de ce mode d'entreprendre et de développement.



3



NOTRE FEUILLE DE ROUTE



Trois orientations stratégiques traduites en trois axes opérationnels

Ainsi, ce travail de concertation a fait émerger 3 orientations stratégiques avec pour fil rouge « **Mieux répondre aux enjeux sociétaux** » :

AXE 3 Faciliter les coopérations et partenariats à l'intérieur de l'écosystème ESS et entre l'ESS et les acteurs de l'économie conventionnelle.

3. MIEUX POSITIONNER L'ESS ENTREPRENEURIALE COMME UNE COMPOSANTE DE L'ÉCOSYSTÈME ÉCONOMIQUE.

AXE 1 Renforcer l'interconnaissance des principes et spécificités de l'ESS d'un côté, des cadres et compétences de l'action publique de l'autre.

1. MIEUX TRAVAILLER ENSEMBLE ENTRE COLLECTIVITÉS ET ACTEURS DE L'ESS.

2. MIEUX BÉNÉFICIER DES APPORTS DE L'ESS DANS LES RÉPONSES AUX ENJEUX DES TRANSITIONS ET MUTATIONS.

AXE 2 Contribuer à renforcer sa capacité d'agir et d'innover, sur le territoire et par les politiques publiques.

AXE 1 Renforcer l'interconnaissance des principes et spécificités de l'ESS et des cadres et compétences de l'action publique.

« MIEUX TRAVAILLER ENSEMBLE ENTRE COLLECTIVITÉS ET ACTEURS DE L'ESS. »

De même que la concertation territoriale a rendu visible l'ESS dans sa multiplicité pour les acteurs publics, elle a également permis de montrer les spécificités et la pluralité des modes d'interventions de la collectivité.

Ces premiers regards croisés doivent être approfondis pour construire une acculturation réciproque, dépasser certaines représentations, et favoriser une relation partenariale équilibrée et constructive sans généraliser ou gommer les pluralités, et permettre :

- Aux collectivités, de s'approprier toutes les possibilités offertes par l'ESS.
- Aux acteurs ESS, de s'approprier le fonctionnement des collectivités, leurs contraintes, leurs opportunités, leurs process.



OBJECTIF 1 - Acculturer les élus et agents et structurer un cadre d'action partagé au sein des collectivités.

AXE 1

Il est important que les élus qui conçoivent les politiques publiques et les agents qui les déploient comprennent les enjeux et spécificités de l'ESS entrepreneuriale pour mieux les appréhender, et qu'ils reconnaissent ses acteurs en tant qu'opérateurs économiques.

Cet objectif se déclinera par des actions visant à :

1.1 INFORMER, COMMUNIQUER, SENSIBILISER LES ÉLUS ET AGENTS AUX VALEURS, PRINCIPES ET MODES D'INTERVENTION, MODÈLES JURIDIQUES ET ÉCONOMIQUES DE L'ESS.

> Imaginer des outils et actions de sensibilisation, de découverte, d'analyse.

1.2 1.2. STRUCTURER UN CADRE COMMUN D'INTERVENTION ET UNE GRILLE DE LECTURE PARTAGÉE.

> Élaborer un mode de travail transversal et concerté, renforcer les échanges transversaux sur le traitement et l'analyse des dossiers, recenser les leviers d'action publique dans chaque Direction.



OBJECTIF 2 - Acculturer les acteurs de l'ESS aux cadres de l'action publique.

AXE 1

En miroir, la connaissance des cadres d'action publique et de droit commun est essentielle pour permettre aux acteurs de l'ESS de mieux se positionner dans le cadre des appels à projets et marchés.

Cet objectif se déclinera par des actions visant à :

2.1 INFORMER, COMMUNIQUER, SENSIBILISER LES ACTEURS ESS AUX ENJEUX, ATTENTES, MODALITÉS ET RÈGLES D'INTERVENTION DE LA COLLECTIVITÉ.

> Créer des outils et actions d'informations sur les leviers d'action publique (commande publique, règlements d'intervention...).

2.2 TRAVAILLER À MIEUX INTÉGRER LES PROJETS ESS DANS LES CADRES DE L'ACTION PUBLIQUE

> Organiser des temps d'échange entre acteurs de l'ESS et des collectivités pour identifier les besoins et opportunités.

AXE 2 Renforcer la capacité d'agir et d'innover des acteurs de l'ESS sur le territoire et par les politiques publiques.

« MIEUX BÉNÉFICIER DES APPORTS DE L'ESS DANS LES RÉPONSES AUX ENJEUX DES TRANSITIONS ET MUTATIONS . »

Sur l'ensemble des phases de vie des projets ESS (amorçage, renforcement, changement d'échelle), les besoins des porteurs de projets diffèrent selon la nature du porteur (individuel ou collectif), son statut juridique (association, entreprise, coopérative), sa filière ou domaine d'intervention. Améliorer l'offre d'accompagnement dédiée ESS et ses propositions éparpillées et souvent modestes permettra de développer une nouvelle capacité d'agir et d'entreprendre de l'ESS, à la fois mieux connectée aux politiques publiques, et aux besoins du territoire. Des outils de coordination territoriale facilitent cette mise en action, permettant ainsi de mobiliser l'ESS dans l'élaboration des projets du territoire et dans leur mise en œuvre, au nom des capacités de coopération et de transformation qui la caractérisent.



OBJECTIF 1 - Faire connaître et contribuer au développement d'outils propres à l'ESS.

AXE 2

L'écosystème angevin d'accompagnement à l'innovation est en développement, notamment avec l'expérimentation d'un incubateur dédié à l'ESS. Par ailleurs, la concertation des acteurs a montré une grande diversité des besoins en accompagnement de projets.

Cet objectif se déclinera par des actions visant à :

1.1 MIEUX PROMOUVOIR ET ARTICULER L'OFFRE EXISTANTE D'ACCOMPAGNEMENT DÉDIÉE À L'ESS.

> S'assurer de la mise en cohérence des actions et outils existants pour obtenir un effet levier sur le développement des projets, travailler avec l'écosystème à l'amélioration du circuit, faciliter la mobilisation de ressources privées pour accompagner l'ESS (mécénat de compétences, partenariats entreprises et enseignement supérieur...).

1.2 CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUES À L'ESS.

> Développer des outils transversaux aux politiques publiques (Appels à projets, amorçage de projets, soutien en compétences, faciliter l'accès aux locaux, créer des espaces ESS dans les pépinières ...).



OBJECTIF 2 - Faciliter l'accès des acteurs de l'ESS aux dispositifs et outils de droit commun de la collectivité ouverts aux acteurs économiques.

AXE 2

En tant qu'acteurs économiques, les structures de l'ESS ont déjà accès à un certain nombre de leviers d'action publique pour se développer. En fonction des besoins et des opportunités, il s'agira de muscler ou élargir les dispositifs existants, voire d'en impulser de nouveaux.

Cet objectif se déclinera par des actions visant à :

2.1 FACILITER L'ACCÈS AUX OUTILS ET PROGRAMMES EXISTANTS DANS LE DROIT COMMUN.

> Mettre en place des ateliers d'accompagnement (ex : réponse aux appels à projets, appels d'offres/marchés), mieux associer l'ESS aux concertations et projets de développement, ouvrir l'accès aux programmes opérationnels des feuilles de route sur les transitions, renforcer la visibilité dans les espaces/événements/supports de la collectivité à vocation économique.

2.2 ACTIVER DES CADRES D'APPUI EXISTANT, ET DÉVELOPPER DE NOUVEAUX CADRES.

> Soutenir l'émergence de projets de recherche et développement sur l'innovation sociale, étudier l'opportunité d'impulser un fonds de soutien à l'entrepreneuriat social orienté sur la construction de réponses aux objectifs des transitions et des feuilles de route, et instruit de manière transversale au sein de la collectivité.

AXE 3 Faciliter les coopérations et partenariats à l'intérieur de l'écosystème ESS et entre l'ESS et les acteurs de l'économie conventionnelle.

« MIEUX POSITIONNER L'ESS ENTREPRENEURIALE COMME UNE COMPOSANTE DE L'ÉCOSYSTÈME ÉCONOMIQUE. »

Agir en coopération est à la fois un enjeu et une méthode éprouvée pour construire des solutions en réponse aux besoins locaux, sur des problématiques structurantes (habitat et logement, alimentation et circuits court, économie circulaire et valorisation des matières, etc.). Ces coopérations mettent en valeur les complémentarités, et chaque partie prenante (entreprises ESS, hors ESS, et collectivité quand c'est pertinent) est responsabilisée dans l'atteinte des objectifs de transformation ciblés.

Cette feuille de route définit pourquoi et comment la collectivité se mobilise, dans ses propres champs de compétences, pour renforcer la part de l'ESS dans l'écosystème économique. Au-delà, pour permettre le développement de l'ESS, ALM encourage l'activation d'autres leviers de coopération :

- ↳ Développer des mécanismes de solidarité interne à l'écosystème de l'ESS : soutien des entreprises les plus grandes et solides vers les entreprises émergentes, pour les aider à se développer, expérimenter, démarrer dans un lieu, etc.
- ↳ Étendre la logique de coopération intrinsèque à l'ESS à l'ensemble des acteurs économiques du territoire et se rendre plus visible auprès d'eux pour développer de nouveaux partenariats.



OBJECTIF 1 - Rendre visible/promouvoir l'ESS sur le territoire pour faciliter les coopérations et créer des opportunités de partenariat.

AXE 3

La dimension coopérative, au cœur des logiques de fonctionnement de l'ESS, pourra infuser les autres écosystèmes grâce à une meilleure interconnexion.

Cet objectif se déclinera par des actions visant à :

1.1 ENCOURAGER LA PRÉSENCE DE L'ESS DANS LES FILIÈRES, RÉSEAUX, STRUCTURES ET ESPACES DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAUX.

> Mettre en valeur l'ESS dans les événements économiques ; encourager la représentation ESS dans les gouvernances d'organismes à vocation économique.

1.2 CRÉER DES OUTILS DE PROMOTION DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE DE SERVICES DES ACTEURS ESS.

> Initier une Place de marché mettant en relation les demandes et les offres des communes, des entreprises, et des acteurs ESS (locaux, compétences, ...).



OBJECTIF 2 - Développer des cadres et terrains de coopération pour faire émerger des projets en réponse aux besoins du territoire.

AXE 3

La réponse aux enjeux et problématiques locaux implique des solutions à la croisée des intérêts et besoins des acteurs publics et acteurs économiques. Si cette diversité est source de complémentarités riches, la coopération entre tous ces acteurs implique de l'interconnaissance, de la méthode et surtout la poursuite d'objectifs communs.

Cet objectif se déclinera par des actions visant à :

2.1 ORGANISER LA COOPÉRATION MULTI-ACTEURS AUTOUR DES BESOINS SOCIÉTAUX AUXQUELS L'ESS EST EN CAPACITÉ D'APPORTER DES RÉPONSES.

> Imaginer un « hackathon territorial » qui associe étroitement toutes les parties prenantes à la formulation de la solution et la mise en œuvre des réponses, que pourrait porter ensuite un acteur ESS.

2.2 DÉVELOPPER DE NOUVEAUX CADRES D'INTERVENTION COOPÉRATIFS.

> Réfléchir à l'opportunité de créer de nouveaux outils d'action collective, associant des acteurs publics et économiques du territoire (fonds d'intervention public/privé, gouvernance des sociétés coopératives).



4



GOUVERNANCE, MOYENS, CALENDRIER



Une gouvernance partenariale

LA GOUVERNANCE DE LA FEUILLE DE ROUTE SERA ORGANISÉE AUTOUR DE 2 INSTANCES :

Un **Comité de pilotage** dont les contours seront à préciser pour assurer une représentativité cohérente des élus d'ALM et des communes, associant a minima le Vice-Président au Développement économique et à l'Emploi et Président d'Aldev, l'Adjoint à la vie associative de la Ville d'Angers et conseiller communautaire à l'insertion, ainsi que la Direction d'Aldev.

- Il validera les objectifs annuels de la feuille de route proposés par le COTECH, et validera les actions et les financements nécessaires.

Un **Comité Technique** associant Aldev et l'IRESA

- Il définira un plan d'actions annuel et les indicateurs d'évaluation.
- Il assurera le suivi de la mise en œuvre de la feuille de route par rapport aux objectifs annuels qu'il aura définis.

Une instance technique en interne à la collectivité sera également instaurée conformément aux orientations stratégiques de cette feuille de route de créer un cadre d'action partagé. Cette instance permettra de poursuivre la dynamique enclenchée en phase d'élaboration de la feuille de route avec le travail de concertation.

Une rencontre annuelle avec l'ensemble des acteurs de l'ESS du territoire permettra également de partager les avancements de la feuille de route et de les mobiliser autour de la mise en œuvre des différentes actions.



Les leviers et moyens pour la mise en oeuvre

La mise en œuvre de cette feuille de route implique, à l'instar des autres politiques publiques des collectivités, l'attribution d'un cadre adapté et progressif pour les prochaines années.

Celui-ci sera travaillé dans le temps, et les moyens déployés en fonction des actions retenues dans le plan d'action qu'il reste à élaborer de manière progressive.

D'ores-et-déjà, il est possible d'affirmer les éléments suivants :



L'existence d'une **ressource humaine dédiée**, au sein d'ALDEV, en charge du déploiement de cette feuille de route en transversalité.



Le caractère transversal aux politiques publiques de cette feuille de route.



L'intérêt d'ALM et ALDEV à voir se développer l'ESS et leur engagement à la promouvoir auprès de leurs partenaires économiques.

ANNEXES



Méthode

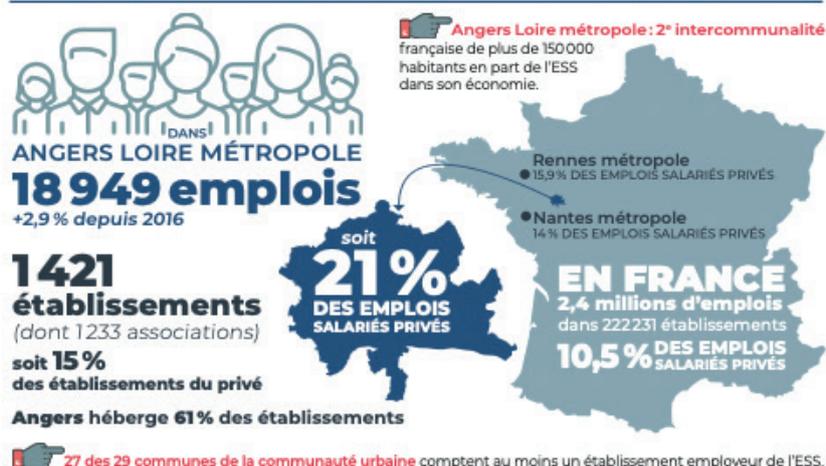
Les coulisses de l'élaboration de la feuille de route

Dans un premier temps, un diagnostic a été réalisé en 2022 par la Chambre Régionale de l'ESS des Pays de la Loire, posant l'état **des lieux de l'ESS sur le territoire angevin**. Ce diagnostic a mis en évidence le poids, la diversité et les spécificités de l'ESS locale, avec une mesure quantifiée et qualifiée de ses impacts pour le territoire.⁵

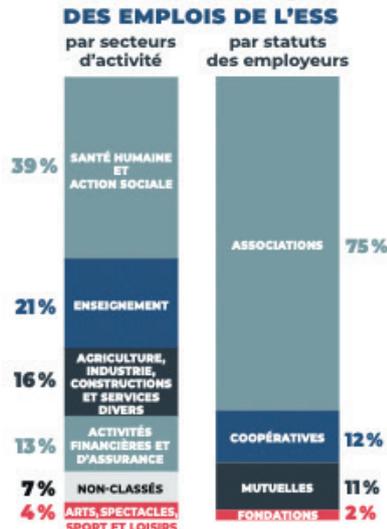
Dans un second temps, **un travail de concertation a été engagé** sous la forme d'ateliers. L'objectif était d'identifier des axes de travail prioritaires, et des actions structurantes à mettre en œuvre. Cette seconde phase a été organisée en plusieurs séquences, menées pour les deux premières en parallèle, avec :

- Les Directions et Services d'une part (3 ateliers).
- Les acteurs ESS d'autre part, de secteurs d'activités et statuts représentatifs de l'ESS (3 ateliers).
- Toutes les parties prenantes sur un atelier final de convergence.

L'Économie Sociale & Solidaire SUR ANGERS LOIRE MÉTROPOLE



RÉPARTITION DES EMPLOIS DE L'ESS



QUATRE GRANDS PRINCIPES de l'ESS

- 1 Finalité d'intérêt général ou collectif
- 2 Lucrativité limitée (les bénéfices au service du projet)
- 3 Gestion démocratique (1 personne = 1 voix)
- 4 Approche territoriale (réponse à des besoins identifiés)

uresa 150 ADHÉRENTS AU RÉSEAU LOCAL DE L'ESS

EN SAVOIR PLUS Ces données sont issues du diagnostic ESS du territoire réalisé en avril 2022 par la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) pour le compte d'Angers Loire métropole et Aldev. DONNÉES FLORES 2018.

LIRE ET TÉLÉCHARGER LE DIAGNOSTIC ESS DU TERRITOIRE



SYNTHÈSE

VERSION COMPLÈTE



⁵ Le diagnostic est téléchargeable à ce lien <https://www.angers-developpement.com/diagnostic-et-plan-dactions-pour-less/>



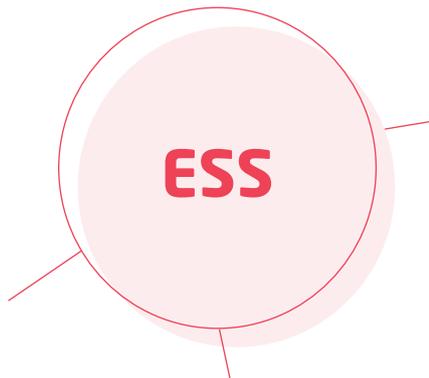
Les contributions supports

de l'ensemble des participants à la concertation

• Le rappel des principes fondateurs de l'ESS

Des principes

- ↳ Engagement pour la société, l'intérêt général.
- ↳ Impact social.
- ↳ Gouvernance démocratique et coopérative.
- ↳ Solutions et réponses aux besoins sociétaux.
- ↳ Lucrativité limitée, partage de la valeur créée.



Des spécificités

- ↳ Valeurs créées plurielles qui dépassent la valeur économique.
- ↳ Modes d'entreprendre.
- ↳ 360° sur les enjeux sociétaux et les secteurs d'activités.
- ↳ Structures employeuses ou non employeuses avec des défis de développement.

Des modes d'action

- ↳ Innovation sociale, expérimentation.
- ↳ Mobilisation citoyenne.
- ↳ Agilité, souplesse.
- ↳ Ancrage territorial.
- ↳ Mutualisation, partage.
- ↳ Coopération et/ou co-responsabilité avec une pluralité de parties prenantes privées / publiques.

• Les composantes de l'ESS sur le territoire angevin



La présence d'un réseau structuré, l'IRESA (Inter Réseau de l'Économie Sociale en Anjou), et son potentiel d'animation et d'appui-conseil auprès des acteurs sur le territoire.



Des d'outils et de leviers d'appui (incubateur, CAE, etc) déjà en place.



Des coopérations actives entre les Directions et services métropolitains et ville et les acteurs ESS.



La présence dans les filières stratégiques, à renforcer pour certaines.



L'émergence d'un entrepreneuriat social, reconnu par la loi ESS de 2014 (lucrativité limitée, modèles économiques hybrides, expérimentations et R&D sociale).

- Une vision partagée de l'ESS sur le territoire angevin

LA CONTRIBUTION DE L'ESS AU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

L'ESS expérimente sur les sujets émergents au regard des enjeux sociétaux, écologiques et économiques du territoire, au bénéfice de l'ensemble des acteurs économiques et publics.

L'ESS est un acteur-clef de la stratégie territoriale d'emplois et de compétences par son poids économique actuel dans les secteurs du quotidien (santé, mobilité, éducation, alimentation, gestion des déchets, etc.).

L'ESS agit sur la cohésion territoriale, en développant l'économie et les services dans les espaces peu pourvus, en reliant les espaces (centre, bourgs, quartiers, résidentiel, périphérie, ruralité proche) par l'activité économique de proximité.

LES ENJEUX DE SON DÉVELOPPEMENT

Renforcer l'interconnaissance avec les acteurs publics, autour des cadres d'intervention et des politiques publiques.

Mieux articuler, autour des besoins et priorités du territoire, le dialogue entre les politiques publiques et les dynamiques sectorielles (coopérations, projets etc).

Renforcer les outils et leviers d'appui au développement aux différents stades de maturité d'une démarche (ex : porteurs de projet mais aussi actions publiques).

Développer un équilibre territorial : mobiliser plus d'acteurs locaux pour répondre aux besoins du territoire et mieux les accompagner.

Rendre visible, pour lever les représentations, la diversité des acteurs ESS, auprès de toutes les parties prenantes et au sein même de l'écosystème ESS dans son ensemble.

- Retour sur l'atelier de convergence, en clôture des travaux





ÉCONOMIE SOCIALE
ET SOLIDAIRE
2023-2026



angers Loire
métropole

communauté urbaine

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE
83 rue du Mail
BP 80011
49020 ANGERS Cedex 02



ALDEV
Angers Loire Développement
122, rue Château-d'Orgemont
CS 10406
49104 ANGERS CEDEX 02